

MOUVEMENT DE COUPLES MIXTES POUR LA DÉFENSE DU DROIT DE MENER UNE VIE FAMILIALE NORMALE

# ACTE II

[HTTP://AMOUREUXAUBAN.NET](http://AMOUREUXAUBAN.NET)

LES  
AMOUREUX  
AU BAN PUBLIC  
ET LA *Cimade* PRÉSENTENT

## La Déclaration des Amoureux

SAMEDI  
24 MAI 2008

17H - RENCONTRE  
DÉBAT AVEC LES MEMBRES DU COLLECTIF DES AMOUREUX  
19H30 - FORRO DE REBECCA  
(BAL BRÉSILIEN) - DJ MUSIQUE DU MONDE

PLACE TABAREAU  
69004 LYON





# LES AMOUREUX AU BAN PUBLIC

**MOUVEMENT DE COUPLES MIXTES POUR LA DÉFENSE DU DROIT DE MENER  
UNE VIE FAMILIALE NORMALE**

Depuis plusieurs mois, des collectifs de couples franco-étrangers se mobilisent partout en France au sein du mouvement des "Amoureux au ban public". Ils s'engagent pour la défense collective de leur droit de mener une vie familiale normale mise à mal par le durcissement continu des lois et des pratiques administratives.

**L'acte I : Le Bal des Amoureux et le plus grand mariage mixte du monde !** Evènement festif et revendicatif, organisé le 14 février dernier par le Collectif des Amoureux au ban public de Lyon, a permis aux couples de se faire connaître et de témoigner publiquement.

Les États Généraux des Amoureux au ban public ont réuni 100 représentants des quatre coins de France le samedi 19 avril à Paris. Une plateforme de revendications a été adoptée et sera rendue publique à l'occasion du lancement de la campagne en juin prochain.

En avant première le Collectif des amoureux au ban public de Lyon présente :

## L'ACTE II

### LES AMOUREUX FONT LEUR DECLARATION

La soirée organisée par les Amoureux aura lieu dans le cadre des événements de "Croix-Rousse Mai 2008", Place Tabareau, le 24 mai 2008.

**17 h : une rencontre-débat** se déroulera sur la place et sera l'occasion pour les Amoureux d'échanger avec vous sur les problématiques qu'ils rencontrent.

**20 h : musique brésilienne et DJ musique du monde,**  
punch et petits plats préparés avec amour...

Le collectif des Amoureux au ban public de Lyon présentera au cours de la soirée **la Déclaration universelle du droit des amoureux** qui affirme, sur le modèle de la déclaration des droits de l'homme, le droit de vivre en famille en tant que principe fondamental.

Les "Amoureux au ban public" par leurs mobilisations et leurs témoignages visent à obtenir des modifications législatives et des changements de pratiques administratives.

Changeons notre regard sur les couples mixtes

**[HTTP://AMOUREUXAUBAN.NET](http://amoureuxauban.net) + EMAIL : [LYON@AMOUREUXAUBAN.NET](mailto:LYON@AMOUREUXAUBAN.NET)**